



22 avenue des droits
de l'Homme - BP 55806
45058 ORLÉANS Cedex 1
Tél : 02 38 22 13 00
Fax : 02 38 22 13 01
SIRET 353 569 783 00056

244 rue Giraudeau
37000 TOURS
Tél : 02 47 36 20 50
Fax : 02 47 36 20 59
SIRET 353 569 783 00163

SECTEUR PUBLIC et COLLECTIVITES LOCALES

Barème pour les contrats d'apprentissage signés en 2016

Le Conseil Régional du Centre Val de Loire a décidé d'harmoniser les coûts de formation selon les modalités suivantes pour les employeurs publics de la Fonction publique Etat, de la Fonction publique Territoriale et de la Fonction publique Hospitalière (ne sont pas concernés les employeurs publics relevant du secteur industriel ou du secteur commercial) :

Employeurs publics de – de 11 salariés : **pas de facturation**

Employeurs publics de 11 salariés et + :

- Formations de niveaux V et IV : **pas de facturation** afin de soutenir le recrutement d'apprentis dans les 1ers niveaux de qualification (CAP - BAC PRO)
- Formations de niveau III : **1 500 € par année de formation** (BTS)
- Formations de niveau II et I : **2 500 € par année de formation** (LICENCE – DCG – MASTER)

Philippe MEYJONNADE
Directeur du CFSA de l'AFTEC